

ZONE URBAINE

- UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1b Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2c Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH3c Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
- UE1 Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UX* Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXc Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXi Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONE NATURELLE

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Ne Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nls Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nx Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

AUTRES

- Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU
- Espace boisé classé
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.16° du CU
- Linéaires de diversité commerciale
- Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU
- Secteur d'intérêt paysager
- Bâti d'intérêt patrimonial et architectural
- Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU
- Corridor écologique
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Trame végétale (haies bocagères)
- Trame végétale (dont vergers)
- Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU
- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale
- Secteur d'application de l'article R.151.34 du CU
- Zones à risques naturels forts

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- 1AUH1 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUH2c Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme.

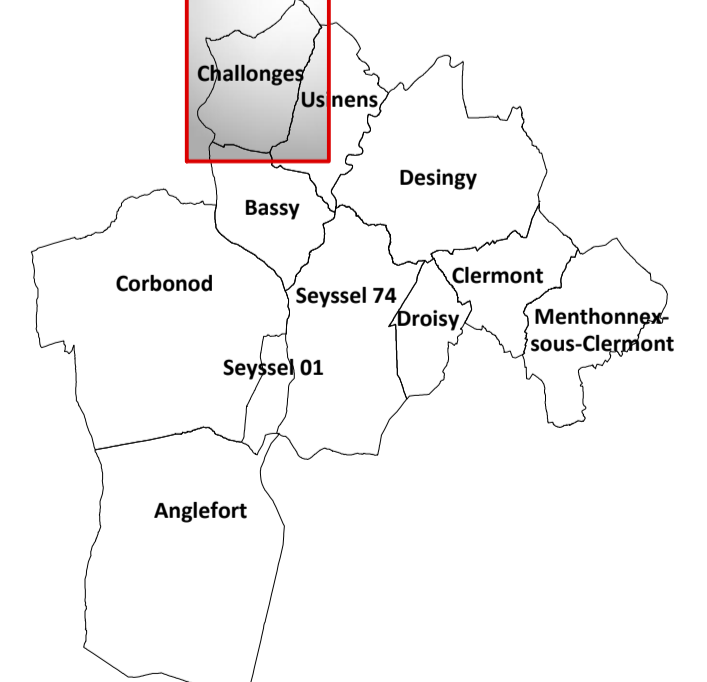
- 2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

- A Zone Agricole
- Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Communauté de Communes Usse et Rhône
(C.C.U.R.)
Pays de SEYSSEL
Challonges

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan de zonage



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023, approuvant la modification n° 1 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le Président
Paul RANNARD

PLAN Challonges Planche B	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	N°1	Approuvée le 14.03.2023	N°1 Approuvée le 09.11.2021
	N°2	Approuvée le 25.02.2020	N°2
	N°3		N°3
Mise au point			
territoires demain	CONCEPTION	FOND CADASTRAL Avril 2022	MISE A JOUR DU BATI Février 2020
	B.E - DESSIN	Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	A titre indicatif: Bâtiment cadastriel (à la date d'approbation du PLU) Bâtiment mis à jour non cadastriel (à la date d'approbation du PLU)